Nations Unies A/69/L.42

Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 128 de l'ordre du jour
Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Danemark, Égypte, Équateur, Finlande, Ghana, Irlande, Islande, Liban, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Pérou, République de Corée, Suède et Zambie : projet de résolution

Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1759 (XVII),

Prenant acte du rapport de la Commission d'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de M. Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/68/800, annexe),

Ayant examiné la note dans laquelle le Secrétaire général a conclu que le rapport de la Commission d'enquête contenait de nouveaux éléments de preuve (A/68/800),

1. *Prie* le Secrétaire général de désigner un groupe d'experts indépendants chargé d'examiner les nouvelles informations et d'évaluer leur valeur probante;

2. *Encourage* les États Membres à divulguer tous les dossiers pertinents en leur possession et à communiquer au Secrétaire général toutes informations pertinentes sur la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès réalisés à sa soixante-dixième session.

14-66996 (F) 121214 121214

Merci de recycler